Emploi: politique des pays candidats, documents d'évaluation conjointe

2003/2105(INI) - 09/07/2003

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par Harald ETTL (PSE, A) en réponse à la communication de la Commission sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des documents d'évaluation conjointe concernant les politiques de l'emploi dans les pays candidats. Les députés relèvent que les exigences posées aux pays candidats quant à la conduite d'une politique de l'emploi stable requièrent des efforts particuliers et ils invitent la Commission à faciliter l'accès aux crédits des différent programmes de soutien en éliminant par exemple les obstacles bureaucratiques. Ils préconisent aussi la mise en place d'un instrument supplémentaire qui prévienne l'appauvrissement des régions dans le contexte de la restructuration industrielle. Les pays candidats, quant à eux, sont invités à élaborer des stratégies pour l'emploi en faveur des régions en crise spécifiques afin de prévenir tout nouveau processus d'émigration et de paupérisation. Les députés demandent également à ces pays d'associer étroitement les partenaires sociaux et les ONG au processus décisionnel dans le domaine économique et social et de faire des efforts plus soutenus afin de prévenir et de lutter contre le travail clandestin. Le rapport souligne que la principale condition préalable à la mise en place de structures industrielles et commerciales d'économie mixte réside dans l'élaboration d'une vaste stratégie, adaptable, d'éducation et de formation. Il invite les investisseurs privés de l'UE à affecter une partie de leurs investissements à la formation et au perfectionnement de leurs employés. Par ailleurs, il est demandé à la Commission d'examiner la possibilité d'adopter de nouvelles mesures visant à promouvoir la mobilité transfrontalière dans le domaine de l'éducation. Les députés invitent la Commission à ne pas évaluer les exploitations agricoles uniquement du point de vue de l'économie de l'entreprise, mais à reconnaître leur importance pour la protection de l'environnement et l'entretien de l'espace naturel et à tenir compte du fait qu'elles contribueront "à atténuer les pressions dans le domaine social aussi longtemps qu'il n'existera pas suffisamment d'emplois de remplacement en-dehors du secteur agricole". Le rapport souligne aussi la nécessité d'assurer l'égalité de traitement des personnes handicapées ainsi que des minorités et de prévenir la discrimination à l'égard de telles personnes. Enfin, il demande l'application, en matière d'emploi, de mesures et de pratiques se fondant sur l'égalité des sexes, ainsi que la mise en ·uvre d'actions concrètes visant à favoriser l'accès des femmes à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, à améliorer la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail et à permettre la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.